



STAGE DE DANSE INTERNATIONAL 2023
EN TUNISIE DU 15 JUILLET AU 29 JUILLET
NAYA CLUB ORANGERS BEACH RESORT ★★★★★NL

FORMULE ALL INCLUSIVE

AU DEPART DE PARIS, AUTRE VILLE SUR DEMANDE

Bulletin de réservation et d'inscription

Votre copie de votre pièce d'identité est obligatoire avec l'envoi du bulletin

| <u>TUNISIE du 15 Juillet au 29 Juillet 2023</u> <u>NAYA CLUB ORANGERS BEACH RESORT ★★★★★nl</u> | | Adulte | Supplément Chambre single |
|---|-------------------|---------------|--------------------------------------|
| Séjour deux semaines <i>15 jours / 14 nuits</i> du 15 juillet au 29 juillet | INDIVIDUEL | 2300€ | 500€ |
| Séjour une semaine <i>8 jours / 7 nuits</i> du 15 au 22 ou 22 au 29 juillet | INDIVIDUEL | 1450€ | 250€ |
| <u>Vous avez la possibilité de souscrire à l'assurance annulation/garantie sanitaire</u> | | | |
| Assurance annulation deux semaines | INDIVIDUEL | 69€ | 84€ |
| Assurance annulation une semaine | INDIVIDUEL | 44€ | 51€ |

DATES à sélectionner :

Du 15 au 22 juillet (1 semaine)

du 22 au 29 juillet (1 semaine)

Du 15 juillet au 29 juillet (2 semaines)

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : |__|__|__|__|__|

Ville :

Nationalité :

Email :

Téléphone :

Portable :

***CHAMBRES : Personne avec qui vous souhaitez partager votre chambre :**

- Je désire une chambre twin (2 lits) * avec
- Je désire une chambre double (1 lit) * avec.....
- Je désire une chambre à partager (2 lits) *
- Je désire une chambre familiale (3) *avec.....
- Je désire une chambre single

REGLEMENTS ET ACOMPTE : (possibilités de régler en plusieurs fois)

Les inscriptions et les paiements se feront en ligne. Voici votre référence

<https://doc.mb3m.com/cygpro/ins/AQBWdyPlk7mRRqZYICMDBwcJDGPvAlzMMLI>

En cas d'impossibilité de paiement en ligne, vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site de WE ARE CONNECTION : www.weareconnection.net

Le règlement de votre acompte et du solde se fera par chèque

vosre acompte **690€** pour 2 semaines et **435€** pour 1 semaine, à l'ordre d'**Ailleurs Voyages**

Adresser le règlement et le bulletin d'inscription à :

Ailleurs Voyages / à l'attention de Gaby / 20, Avenue René CASSIN 69257 LYON Cedex 09

La clôture des inscriptions aura lieu le **30 Mai 2023** pour les plus rapides et en fonction des dispos pour les autres. Le solde quant à lui devra nous parvenir au plus tard 45 jours avant le départ, soit le **30 Mai 2023**. Seuls les dossiers avec acompte seront validés.

Gaby Voulminot : Tél : 06 12 42 62 27 ou Christine Bouzon : 07.79.89.89.15

Email : groupeparis@ailleurs.com / christine.bouzon@ailleurs.com

CONDITIONS D'ANNULATION PARTIELLE (sur le prix total du voyage) :

Dans la limite maximum de 20% du nombre de participants

(au-delà les frais d'annulation totale s'appliquent),

et sous réserve que la validité tarifaire soit respectée, les frais suivants s'appliqueront :

- Annulation à plus de 60 jours avant le départ : 100 % de l'aérien et 20 % de la partie terrestre
- Annulation entre 60 et 41 jours avant le départ : 100 % de l'aérien et 30 % de la partie terrestre
- Annulation entre 40 et 31 jours avant le départ : 100 % de l'aérien et 60 % de la partie terrestre
- Annulation à partir de 30 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage

Je reconnais et certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente des agents de voyages jointes au bulletin d'inscription et notamment des conditions d'annulation de voyage applicables dès signature de ce bulletin et je les accepte

DATE :/..... /.....

SIGNATURE :

Précisez votre niveau : (à titre d'information)

- | | | | |
|---------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------|
| Rock | <input type="checkbox"/> débutant | <input type="checkbox"/> intermédiaire | <input type="checkbox"/> avancé |
| Danse de salon | <input type="checkbox"/> débutant | <input type="checkbox"/> intermédiaire | <input type="checkbox"/> avancé |
| West Coast Swing | <input type="checkbox"/> débutant | <input type="checkbox"/> intermédiaire | <input type="checkbox"/> avancé |
| Salsa Cubaine | <input type="checkbox"/> débutant | <input type="checkbox"/> intermédiaire | <input type="checkbox"/> avancé |
| Salsa Portoricaine | <input type="checkbox"/> débutant | <input type="checkbox"/> intermédiaire | <input type="checkbox"/> avancé |
| Bachata | <input type="checkbox"/> débutant | <input type="checkbox"/> intermédiaire | <input type="checkbox"/> avancé |
| Kizomba | <input type="checkbox"/> débutant | <input type="checkbox"/> intermédiaire | <input type="checkbox"/> avancé |

A TITRE D'INFORMATION

LE TARIF COMPREND

6 heures de danse par jour + soirée dansante et animation (5 jours/semaine)

Transports

Le vol spécial PARIS / TUNIS OU MONASTIR / PARIS (Compagnies possibles : Tunisair, Transavia, Nouvelair).

Taxes d'aéroport et de sécurité : 120 € (à ce jour, révisables jusqu'à 30 jours du départ).

Les transferts aéroport / hôtel / aéroport en autocar.

Hébergement & Repas

L'hébergement en chambre double standard pour 7 nuits.

Formule All Inclusive du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 8:

Assurances et Garanties

Assurances Assistance, Rapatriement et Bagages offertes.

Garantie financière APST (Garantie totale des fonds déposés).

Services Ailleurs Voyages

Possibilité de paiement en ligne.

Le carnet et guide de Voyage en format « Numérique ».

Réunion d'information sur demande.

Assistance aux aéroports.

Assistance de nos représentants et un numéro d'urgence durant votre voyage

LE TARIF NE COMPREND PAS

Vos dépenses personnelles, consommations hors formule all inclusive, excursions, port des bagages, pourboires...

Les hausses carburants éventuelles des compagnies aériennes pouvant intervenir durant la saison.

Les dépenses personnelles, les pourboires et extras.

Toutes prestations non indiquées dans le paragraphe « nos prix comprennent », optionnelles ou extras.

Une taxe de séjour (3 TND / jour / adulte (gratuit enfant de -12 ans)) est à régler sur place.

Celle-ci n'est pas incluse dans nos tarifs et peut être soumise à modification par les autorités locales.

Taxes et services locaux

Assurance annulation/Assurance garantie sanitaire

FORMALITÉS SANITAIRES ET DOUANIÈRES

- **SUITE AUX CONDITIONS SANITAIRES DUES AU CORONAVIRUS,**
- **LES FORMALITES D'ENTREES SONT SOUS RESERVES DE MODIFICATIONS/ACTUALISATIONS**

Ressortissants uniquement français : le visa n'est pas nécessaire pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à trois mois, mais un passeport en cours de validité est obligatoire. La carte nationale d'identité valide, accompagnée du carnet de voyage délivré par l'agence, est tolérée pour les voyages en groupe. Cette tolérance n'est pas toujours appliquée et les voyageurs s'exposent à un éventuel refus d'entrée sur le territoire. Il vous est recommandé de voyager avec un passeport.

Les ressortissants français possédant également la nationalité tunisienne (double-nationaux franco-tunisiens) : un passeport tunisien en cours de validité & un document français en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site France Diplomatie :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Préambule

Elles ont vocation à être remises au client avant la signature de son contrat de voyage et à l'informer du contenu des prestations proposées par AILLEURS. Conformément aux dispositions de l'article R. 211-6 du Code du Tourisme, AILLEURS s'engage à communiquer d'éventuelles modifications, par écrit avant la conclusion du contrat, concernant les informations relatives aux conditions de transport et de séjour, à l'identité du transporteur aérien, au prix et aux conditions de paiement, aux conditions d'annulation et de modification. Tout client inscrit reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Particulières de Vente qui lui ont communiquées par l'agence avant la signature du contrat de voyages et les accepter pour son compte et les personnes inscrites sur le même contrat.

1. PRESTATIONS ET PRIX

Nos prix sont publiés TTC et de manière forfaitaire sur la base d'un ensemble de prestations décrites dans les programmes de chaque produit. Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient en acceptant le principe qu'il s'agit d'un prix forfaitaire négocié lors de la réalisation du devis et ne tenant pas compte des promotions consenties par certains prestataires à certaines dates. Nos prix sont basés sur le nombre de nuitées et non de journées, et la durée du voyage est fixée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ, jusqu'au jour de retour. En raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée peuvent être en totalité consacrées à l'acheminement, au transfert et au transport et comporter une arrivée tardive ou un départ matinal.

Visites et excursions: en raison de contingences locales notamment, le sens des circuits et l'ordre des visites peuvent être modifiés, mais l'ensemble du programme serait respecté.

Excursions facultatives: AILLEURS est responsable exclusivement des excursions achetées par le client avant le départ ou des excursions de substitution qui sont proposées lors de la réalisation du forfait par ses correspondants, guides ou accompagnateurs au nom d'AILLEURS.

Supplément de prix des vols: la part aérienne des forfaits est calculée sur des prix communiqués par les compagnies aériennes dans une classe tarifaire précise. Lorsque le stock de places mis à disposition du groupe incluant le tarif de cette classe est épuisé, AILLEURS peut être amenée à proposer des forfaits incluant une autre classe tarifaire à un prix plus élevé.

Révision de prix: En application de l'article L 211-12 et R 211-8 du code du tourisme, AILLEURS se réserve la possibilité de réviser les prix de cette brochure, tant à la hausse qu'à la baisse. Conformément à l'article R211-9 du code du tourisme, le client ne pourra résilier sans frais son contrat qu'en cas de hausse significative du prix ou il pourra accepter la hausse. Le client est informé par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ou par le biais de la facturation. Ce complément de prix peut être réclamé jusqu'à 30 jours avant le départ. Les paramètres disponibles au 15 juillet 2010 susceptibles de révision sont les suivants:

- **Coût du transport lié notamment au coût du carburant:** toute variation sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage pour la partie du prix correspondant au transport.

- **Coût du forfait lié aux prestations terrestres.** Le prix des ces prestations est fixé en devise en fonction des taux indiqués sur le Bulletin d'inscription ci-joint.

- **Redevances et taxes obligatoires** afférentes aux prestations offertes telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement de débarquement dans les ports et aéroports; elles seront intégralement réajustées à la valeur exacte avant le départ

- **Pour les voyages réalisés sur compagnies aériennes «Low Cost» et sur certaines destinations telles que Corse/Sicile/Tunisie** les taxes d'aéroport et éventuelles hausses carburant ne sont pas remboursables en cas d'annulation. Le participant qui s'inscrit en accepte par avance la répercussion éventuelle, quelque soit la date où elle intervient et ce jusqu'au moment du départ

2. PROMOTIONS (Uniquement dans le cas d'un voyage organisé en mode «non privatif »)

Dans le cas d'un voyage réalisé en mode «non privatif» (c'est à dire en regroupement avec d'autres voyageurs indépendants du groupe), il est possible que les clients aient réglé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence entre le prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel.

3. RESPONSABILITE

AILLEURS choisit ses fournisseurs dont elle est responsable, dans la limite de leur propre responsabilité et notamment des conventions internationales applicables en matière de transport aérien.

- **Force majeure:** On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la foi imprévisible et insurmontable qui empêche l'agence ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. De convention expresse, il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités gouvernementales ou publiques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure : en conséquence, le client supportera seul les frais supplémentaires qui pourraient être engagés pour permettre la poursuite du voyage à la suite de la survenance d'un cas de force majeure.

- **Défaut d'enregistrement :** AILLEURS ne peut-être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du voyage aérien/autocar à forfait occasionné par un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par AILLEURS, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. AILLEURS ne pourra également être tenue pour responsable lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaire nécessaire à la réalisation de son voyage (Carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination etc. Périmés ou invalides). Tous les cas de défaut d'enregistrement seront assimilés à une annulation le jour du départ entraînant 100% de frais d'annulation selon les conditions prévues au Bulletin d'inscription ci joint, au paragraphe «Frais d'annulation ».

- **Réclamations:** toute défaillance doit être signalée sur place au prestataire ou au représentant d'AILLEURS puis à l'agence par lettre recommandée avec avis de réception accompagnée des justificatifs, dans le mois suivant le retour de voyage du client. En cas de dossier incomplet, AILLEURS ne pourra garantir le traitement de la réclamation. A défaut de réponse de la part d'AILLEURS dans un délai de 3 mois, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel.

4. TRANSPORT AERIEN

AILLEURS recourt à des compagnies aériennes offrant toutes les garanties de confort et de sécurité selon les normes européennes et internationales. Les conséquences des incidents ou accidents aériens occasionnés aux passagers et aux bagages sont régies notamment par les conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999 dont les limitations et exonérations de responsabilité pourront profiter à AILLEURS en cas de mise en jeu de sa responsabilité. Les conditions de transport sont rappelées sur les titres de transports remis aux clients.

- **Bagages cabine:** ils ne doivent contenir que ce qui est absolument indispensable, dont les liquides dans un sac en plastique transparent fermé d'un format de 20cm sur 20cm, dans des flacons et tubes d'une capacité maximum de 100ml chacun. Certaines compagnies n'autorisent qu'un seul bagage.

- **Bagages enregistrés:** en cas de détérioration ou de perte de bagages une déclaration devra être effectuée par le client auprès des services de la compagnie aérienne ou de l'aéroport. Le poids de bagage maximum autorisé sur la plupart des compagnies est de 15 kg par personne sur vols spéciaux et de 20 kg par personne sur vol régulier, tout excédent étant à régler par le client à la compagnie.

- **Titre de transport:** Le client est seul responsable de la perte ou du vol du titre de transport et devra conserver tous ses titres de transports jusqu'à son retour effectif. Il devra assumer les conséquences de la perte ou du vol en rachetant des titres ou/et en payant des prestations supplémentaires.

- **Horaires de vols spéciaux:** ils sont communiqués dès que possible et peuvent faire l'objet de modifications.

- **Retard, annulation de vol, refus d'embarquement :** la responsabilité et les obligations d'assistance et prise en charge du transporteur aérien sont notamment fixées par le Règlement Européen n°261/2004 du 11 février 2004.

Il est recommandé de ne prévoir aucun engagement important le jour du départ, le jour du retour ou le lendemain.

- **Identité du transporteur aérien :** conformément aux articles R.211-15 à R.211-18 du Code du Tourisme, l'identité du transporteur contractuel ou de fait est communiquée par écrit ou par voie électronique dès qu'elle est connue et confirmée au plus tard 8 jours avant le départ. Cette information pourra être modifiée après la conclusion du contrat en cas de changement de transporteur, dès que la modification est connue, et au plus tard lors l'enregistrement ou avant les opérations d'embarquement lorsque la correspondance s'effectue sans enregistrement préalable.

5. APTITUDE AU VOYAGE

En raison des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits, et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, AILLEURS se réserve la possibilité de déconseiller une inscription pour le client dont la condition lui paraîtrait inadaptée aux contingences de tels voyages, séjours ou circuits. En tout état de cause, il appartient aux clients de vérifier leur condition physique avant le départ de se munir de leur traitement habituel et d'entreprendre d'éventuels traitements préventifs (paludisme). Visites des caves et consommation d'alcool: l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. AILLEURS ne sera pas responsable des conséquences de tout abus ou consommation excessive d'alcool. La responsabilité d'AILLEURS ne pourra en aucun cas être recherchée à l'égard des personnes faisant l'objet de mesures de protection (tutelle, curatelle) et inscrites sur un voyage, circuit ou séjour sans que les procédures d'autorisation ou d'accompagnement n'aient été respectées par les personnes responsables.

6. HOTELLERIE

Il est d'usage en hôtellerie internationale de prendre possession de la chambre à partir de 14 h et de la libérer avant 12 h quelque soit l'horaire de départ ou d'arrivée. La classification des hôtels résulte des agréments donnés par les autorités du tourisme locales selon des normes du pays d'accueil, qui peuvent différer des normes françaises ou d'un pays à l'autre. Les chambres individuelles sont toujours peu nombreuses, parfois moins bien situées et moins spacieuses que les chambres doubles, malgré le supplément demandé. Les chambres à partager impliquent de la part du voyageur qui en fait la demande, d'une part la possibilité de trouver une autre personne qui souhaite partager une chambre, d'autre part l'acceptation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle dans le cas où AILLEURS n'a pu satisfaire la demande avant le départ. Les chambres triples ou quadruples sont le plus souvent des chambres doubles dans lesquelles un ou deux lits, d'appoint le plus souvent, sont ajoutés.

7. BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

- **Objets oubliés, perdus ou détériorés:** AILLEURS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets sous la garde des clients et oubliés dans les hôtels, autocars, etc. Et ne se charge pas de leur recherche ni de leur rapatriement.

- **En cas de vol dans les hôtels,** AILLEURS ne pourra être responsable que dans les limites fixées par l'article 1953 du Code civil et conseille l'utilisation des coffres-forts des hôtels (gratuits ou payants).

- **AILLEURS conseille** de ne placer ni bijoux, ni objets de valeur (papiers, téléphones portables, appareils photos etc.) ni médicaments dans les bagages et de les conserver avec soi en bagages à main (avec ordonnance). Pendant le déroulement des circuits, AILLEURS conseille aux clients de n'emporter que leurs effets personnels et les vêtements nécessaires et appropriés au but et aux conditions du voyage. En cas de voyage effectué autrement que par transport aérien, AILLEURS ne saurait être tenu responsable de la négligence de ses clients qui aurait pour conséquence la perte ou la détérioration des bagages laissés sous leur garde.